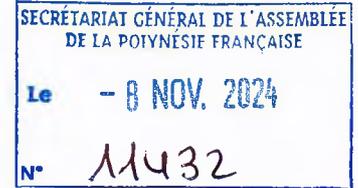


Taraho'i, le 8 novembre 2024



à

Monsieur Taivini Teai,
Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de
l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la
Recherche et de la Cause animale (MPR)

Madame Vannina Crolas,
Ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de
la modernisation de l'administration, du développement des
archipels et de la formation professionnelle

Objet : Question orale sur les moyens de contrôle pour l'application de l'arrêté n° 562 CM du 25 avril 2024
relatif à l'observation des mammifères marins

Madame et Monsieur les ministres,

Les dispositions de l'arrêté n° 562 CM du 25 avril 2024, portant modification du code de l'environnement pour encadrer l'observation des mammifères marins, seront applicables au 1^{er} décembre prochain.

Les travaux de notre commission législative en charge de l'environnement en 2023 ont mis en évidence un problème majeur, celui du manque de moyens de contrôle sur le terrain.

Si l'intention de mieux réglementer les règles d'approche pour garantir la sécurité et la tranquillité de ces espèces est louable, sans un renforcement des moyens de surveillance et de contrôle, cet arrêté risque de rester lettre morte.

Aussi, ma question est la suivante : Quels moyens concrets supplémentaires le gouvernement prévoit-il de mettre en place pour les agents chargés de veiller à l'application de l'arrêté et, ainsi, assurer un contrôle efficace et garantir le respect de cette réglementation ?

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les ministres, l'expression de mes salutations distinguées.



Teremuura Kōhūmōetzi Rurua

